

Ordre du jour du Conseil d'École le 09 novembre 2018

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École.
2. Résultat des élections, présentation des nouveaux membres du Conseil d'École
3. Présentation du règlement intérieur du conseil d'école.
4. Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité.
5. Bilan de la rentrée: effectifs et organisation pédagogique.
- 6 . Projet d'école 2016-2020 et actions connexes.
7. Rôle RASED et prise en charge des enfants en difficulté.
8. Bilan et fonctionnement du compte OCCE (coopérative scolaire).
9. Bilan des exercices de sécurité :

- Incendie

- Attentat intrusion

10. Travaux

11. Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

1. points concernant toutes les parties présentes :

- violences dans la cour de récréation

- système d'alerte anti-intrusion

- question sur le règlement intérieur

- organisation de la sortie de l'école

2. points concernant l'équipe enseignante :

- communication sur la vie des classes, les sorties et les besoins en matériel :

« Si le matériel n'est pas d'une importance majeure, cela permet aux élèves de se responsabiliser et grandir (ex : une boîte de mouchoir, un rouleau de papier essuie-tout, etc.). »

- retour sur les évaluations nationales pour les CP et CE1

3. points concernant la mairie :

- contrôle des départs au centre des loisirs et à la garderie :

- demande d'information au sujet des travaux (REM, centre des loisirs) : ces points seront peut-être déjà abordés dans le point Travaux prévu dans l'ordre du jour.

- demande d'informations sur la mise en place du Portail famille

12. Agenda.

Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École

Le compte-rendu du Conseil d'École du 22 juin 2018 est adopté.

Installation du nouveau Conseil d'École

Madame LE SOMMIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson-Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

Les professeurs des écoles

CP1: Mme Isabelle GUEGUEN

CP2: Mme Anaïg RESCAN

CP-CE1 : Mme Cécile Le BRIS

CE1-1 : Mme Émilie ANDRE

CE1-2: Mme Cécile BERNARD (1/2 mercredi - jeudi - vendredi)

Mme Justine COUSIN (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

CE1-CE2 : Mme Émilie FETIS

CE2-1 : Mme Olivia FOULE (lundi - mardi - mercredi - jeudi)

Mme Sandrine PLANTARD (vendredi) Excusée

CE2-2 : Mme Claire SAULEAU (1/2 mercredi - jeudi – vendredi) Excusée

Mme Gladys FIAULT (lundi - mardi- 1/2 mercredi) Excusée

CM1-1 : Mme Valérie CIAPOLINO (1/2 mercredi - jeudi - vendredi)

Mme Malika GAUDEL (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

CM1-2 : Mme Patricia DEFIVES

CM1-CM2 : M. Jean-Yves RAVACHE

CM2-1 : Mme Agnès PLAZENET (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

Mme Amélie VASLET (jeudi - vendredi - 1/2 mercredi)

CM2-2 : Mme Célia RUELLOU

Les représentants territoriaux

M. DEHEASE Olivier, Maire de lka commune d'Acigné

M. BESNARD Cédric

Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport.

Mme ROUX Catherine

Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires

Les représentants des parents d'élèves élus APECHE

Titulaires:

Mme MARGERY Marie (CE1-CE2 et CM2)

M. LONGET- GOUGEON Aurélien (CM1)

Mme BERTHET Lucy (CE2 et CM2)

Mme JARDE-JEANNEAU (CM2)

Mme TUAL Anne-Hélène (CE1 et CM2) Excusée

Mme NOBILET Séverine (CE1 et CM1)

Mme MATHONNAT Delphine (CP)

Mme BERNAUDIN Anne-Claire (CE1-CM1)

Mme LE GLEUT Karelle (CP-CE1 et CM2) Excusée

Mme BELLINA Peggy (CP-CE1)

Mme MOHEDANO Elodie (CE1 et CM2)

Mme WYNS Julie (CP et CM1)

Mme GAUTHERON BERNARD (CE1 et CM2)

Suppléants:

Mme GRENECHE Marion (CM1)

M. BOURQUI David (CM2)

Absents excusés:

Mme LE SOMMIER, IEN

Mr DEHAESE, maire

RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

A la suite des élections des représentants des parents d'élèves, le Conseil d'École est constitué pour l'année scolaire 2018-2019

1. Composition

- Madame LE SOMMIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

- La directrice (présidente)

- Les enseignants ainsi que leurs remplaçants au moment du conseil.

- Les représentants élus des parents d'élèves.

- Le maire ou son représentant.

- Un responsable des affaires scolaires et périscolaires.

Peuvent assister avec voix consultative pour les affaires les intéressant :

- Les autres personnels RASED

- Le médecin scolaire

2. Périodicité.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (peuvent s'ajouter des conseils d'école extraordinaires) à l'initiative de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

3. Attributions:

Le Conseil d'École :

- Établit son règlement intérieur.

- Peut établir un projet d'aménagement du temps scolaire qui sera soumis à l'Inspecteur d'Académie, après avis de l'IEN.

- Donne tous avis, dans le cadre du projet d'école, sur : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, les conditions de bonne intégration des enfants handicapés.

Il est strictement interdit l'enregistrement du Conseil d'École avec téléphone portable ou tout objet connecté

4; Invitation

La directrice adresse un ordre du jour à chacun des membres du Conseil d'École au moins 8 jours avant le Conseil. Les questions des parents doivent parvenir à la directrice une semaine au plus tard avant le Conseil d'École. Un sujet ne figurant pas à l'ordre du jour sera reporté au conseil suivant.

Une invitation parvient aux titulaires une semaine avant la réunion. A charge pour les titulaires de se mettre en contact avec un suppléant en cas d'empêchement.

5. Délibération

La directrice rappelle l'ordre du jour et l'explique . Des suppléants peuvent assister au Conseil d'École, en surnombre, en évitant d'intervenir dans les débats, pour ne pas déséquilibrer les partis en présence.

Le conseil d'école est une instance qui respecte la laïcité : il n'est ni une tribune politique ni une tribune religieuse.

Le Conseil d'École doit être un lieu d'échange et de consultation où les sujets abordés concernent le fonctionnement général de l'école.

6. Diffusion du procès-verbal

Suite aux dernières notifications, seuls les directeurs sont habilités à rédiger les procès-verbaux des conseils d'école. Il en sera donné lecture aux parents délégués et ceux-ci seront communiqués à la Mairie. Un procès-verbal est établi par la directrice pour chaque séance à partir des notes du ou de la secrétaire. Avant toute diffusion, il est relu, complété puis signé par le ou la secrétaire et la directrice. Des copies sont adressées à chaque membre du Conseil d'École ainsi qu'aux parents qui en font la demande.

Le compte rendu du Conseil d'École sera diffusé :

- affiché sur le panneau à l'entrée de l'école donnant sur la place F. DOLTO
- affiché sur la porte d'entrée donnant sur le stade
- diffusé par voie électronique à l'APECHE, qui se chargera de le transmettre aux parents d'élèves.

Le présent règlement a été lu et adopté à l'unanimité lors du conseil d'école du vendredi 9 novembre 2018.

Règlement intérieur et charte de la laïcité

L'espace scolaire est le lieu de construction du futur citoyen. Les élèves, en cours de formation, apprennent progressivement à respecter les règles et les principes de la vie en société. Faire respecter la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou contestation de ce principe constitutionnel. Les personnels d'éducation et les enseignants transmettent le sens de la laïcité et la font vivre à travers les enseignements et les actions éducatives.

Le directeur d'école garantit le respect de la laïcité à l'école (cf. Charte de la laïcité). Au sein de l'établissement, une réponse ferme est apportée systématiquement en cas d'atteinte à la laïcité. Pour ce faire, l'ensemble des personnels doit détecter et signaler toute situation contradictoire avec la laïcité, par le canal de Faits établissement. Cette application permet de signaler les incidents afin que le respect du principe soit effectif et que tout le soutien nécessaire puisse être apporté le cas échéant.

En cas de non-respect par un élève de l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, un dialogue précède obligatoirement toute procédure disciplinaire. Dans le dialogue, il convient de faire comprendre aux élèves et aux familles le fonctionnement et les exigences de l'École républicaine, en termes de droits et de devoirs, que la Charte de la laïcité rappelle explicitement.

Ce nouveau règlement sera affiché au niveau de la place Françoise Dolto.

RASED et prise en charge des élèves en difficulté

Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

A l'école, certains enfants peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage, et/ou de relation :

A la demande de l'enseignant et avec l'accord des parents, les membres du RASED peuvent apporter une aide sur le temps scolaire. Le travail se fait dans l'école, en relation avec les enseignants, avec la famille, et en partenariat avec les structures extérieures.

Présentation des membres du RASED:

- Mme Nicole DESURY, psychologue scolaire propose:
 - des temps de travail avec les enseignants afin d'analyser les difficultés et contribuer à élaborer une aide personnalisée.
 - des entretiens avec la famille et des rencontres avec l'enfant pour un éventuel bilan psychologique, voire un suivi.
 - Les entretiens et le travail réalisés avec l'enfant sont strictement confidentiels. Ils ne figurent pas sur le livret scolaire.
- Mme Brigitte LORINQUER, enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maîtresse E)
 - sur des temps de travail avec l'enseignant, aide à identifier les difficultés liées à l'apprentissage scolaire des élèves.
 - met en place des démarches adaptées, en concertation avec les enseignants, pour favoriser le progrès et la réussite de chacun.
 - Son intervention se fait sur temps scolaire.

Elèves en situation de handicap:

- Madame Valérie VIVIER est l'enseignante référente de scolarité pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.
6 élèves de l'école sont concernés par un PPS (Projet Personnel de Scolarisation). Il précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires à partir de l'évaluation des besoins des élèves.

Bilan de la rentrée scolaire :

Effectifs et organisation pédagogique

Effectif et répartition des élèves:

CP1: 21 élèves

CP2: 22 élèves

CP-CE1 : 20 élèves (12 CP-8 CE1)

CE1-1 : 21 élèves

CE1-2: 22 élèves

CE1-CE2 : 22 élèves (11 CP-11 CE1)

CE2-1 : 25 élèves

CE2-2 : 24 élèves

CM1-1 : 27 élèves

CM1-2 : 29 élèves

CM1-CM2 : 26 élèves (15 CM1- 11 CM2)

CM2-1 : 27 élèves

CM2-2 : 27 élèves

effectif total : 313 élèves

Les plus petites classes ont privilégié un effectif moindre, en raison de l'**apprentissage de l'autonomie**.

Bilan de la rentrée scolaire et perspective

Enseignement des langues vivantes

Tous les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement de l'anglais dispensé:

- soit par l'enseignant de la classe,
- soit par un décloisonnement avec un enseignant de l'école.

Il n'y a pas d'intervenant extérieur.

Enseignement de la natation scolaire

10 séances par classe du CP au CE2.

Les élèves de CM2 pratiqueront le test d'aisance en vue du cycle « kayak ».

Les élèves se rendent sur place en car alloué par la mairie.

Piscine de Cesson Sévigné : les vendredis (CP, CP-CE1, CE1, CE1-CE2)

de 10h à 10h35 et de 10h35 à 11h10

Un test d'aisance sera effectué par les élèves de CM2

Piscine Inoxia de Chateaugiron: les jeudis

de 9h50 à 10h30

du 13/09/2018 au 29/11/2018 : CE2-1 et CE2-2

Évaluations

Les évaluations annuelles se dérouleront sur 2 **ou** 3 périodes (selon les classes):

Septembre-Décembre

Janvier-Avril

Mai-Juillet

Certaines classes partagent l'année scolaire en 3 parties égales.

Des évaluations nationales en direction de tous les élèves de CP et de CE1 ont eu lieu en septembre.

Elles ont été initiées mi-septembre à but diagnostic. Avec les collègues de GS, une analyse des résultats donnera lieu à des actions pédagogiques spécifiques au sein de l'école du Chevré et du Chat Perché.

Q : Comment envisagez-vous le retour envers les parents concernant l'évaluation CP-CE1 ?

R : Les parents pourront consulter les enseignants s'ils le désirent concernant les résultats de leur enfant.

Nous n'avons pas de retour concernant la « moyenne » et nous ne pouvons pas situer les élèves par rapport aux autres écoles.

Règlement scolaire

Le projet de règlement intérieur a été communiqué préalablement à la réunion de ce jour.

Des modifications ont été apportées concernant l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'école ainsi que des indications concernant les absences et les retards.

Un mot cosigné entre les parents d'élèves et la mairie sera distribué concernant la sortie de 16h00 et les parents qui s'agglutinent devant le portail.

Possibilité envisagée : Faire sortir les CP par les deux petits portails sous le préau afin d'éviter les bousculades.

Sur le temps du midi, les élèves se rangent sous le préau pour l'appel Cantine, au niveau de leur numéro de classe.

En ce qui concerne l'étude, un encadrant supplémentaire a été ajouté par la mairie de 16h00 à 16h30.

Téléphone portable:

L'usage du téléphone portable (et autres objets connectés) est interdit dans l'enceinte de l'école, y compris pour les activités ayant lieu hors de l'établissement scolaire (sorties scolaires, activités sportives).

Projet d'école 2016-2020

Rédigé au cours de l'année scolaire 2015-2016, il fait suite au bilan du projet 2012-2015

Il s'agit d'un projet pour les écoles maternelles et élémentaires.

Il est validé par IEN et DASEN

Il a été mis en œuvre à partir du 1er septembre 2016.

Les deux axes de progrès du projet d'école sont communs à celui de l'école maternelle.

Intitulé du premier axe de progrès :

« Dire, lire, écrire pour mieux communiquer ».

Des modalités de mise en œuvre ont été établies afin de développer l'accès à la littérature.

Des actions sont menées avec le Sentier des mots, en partenariat avec la médiathèque.

La médiathèque organise des temps de travail autour de thèmes proposés par elle-même ou par les enseignants.

Temps de lecture libre en classe.

Un échange autour d'ouvrages communs entre les CM2 et les 6èmes du Collège Jacques Brel est reconduit depuis plusieurs années.

Intitulé du deuxième axe de progrès :

« Vivre ensemble pour apprendre ensemble. »

Il correspond à une volonté de l'équipe enseignante d'accentuer le travail sur un savoir être qui incitera les élèves à être plus respectueux des uns et des autres, ainsi que du monde qui les entoure.

L'apprentissage du vivre ensemble est un enjeu prioritaire. La cohésion entre les élèves, leurs parents, les équipes éducatives et les enseignants via des projets fédérateurs permet d'instaurer une relation de confiance et un climat scolaire paisible respectueux et dynamique.

Dans cet état d'esprit un conseil des enfants pour l'école, mis en place en 2017, a été reconduit. Il est constitué des représentants de chaque classe : deux délégués et deux suppléants (2 garçons et 2 filles). Un vote a eu lieu la même semaine que l'élection des délégués de parents d'élèves en utilisant le matériel et le protocole de toute élection. Ce conseil est constitué de Madame PLAZENET, de Madame Roux,

Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires, d'un représentant du service périscolaire.

La présidente réunira le conseil des élèves au moins une fois par période, voire plus fréquemment en cas d'actualité. Ce conseil portera sur le fonctionnement général de l'école.

Les temps de concertation avec les acteurs de la communauté éducative ont permis une harmonisation des règles de vie communes.

Ainsi, les réponses éducatives sont cohérentes et permettent de développer un climat de confiance.

Sorties scolaires:

CP, CP-CE1 et CE1: **Classe de mer** durant la première semaine d'avril (à Larmor Baden)

CP : lundi mardi mercredi

CP – CE1 : mercredi jeudi vendredi

Vendredi 30 novembre à 18h : réunion d'information (par voie de cartable)

NB : Pour les parents de plusieurs enfants, ayant des difficultés financières, ou des craintes concernant le déroulé des sorties scolaires, une solution pourra vous être apportée par l'école. Pour les difficultés financières, une caisse est allouée à cette aide aux familles.

Droits de l'enfant 2018

«Un nom! Une nationalité! Une identité!»

Le projet « Droits de l'enfant » a pour thématique cette l'identité.

Egalité des droits filles/garçons éducation à la citoyenneté



année

Une réflexion est menée autour de la démarche proposée par l'ethnologue Karen Jeuland.

Cet outil méthodologique permet de se questionner sur l'égalité des droits des filles et des garçons avec un regard d'ethnologue. Cette démarche permet aux élèves de devenir « ethnologue » de la société classe puis, éventuellement de la société école. Chacun poursuivra le travail par la réalisation d'autres enquêtes et par un travail de comparaison avec d'autres sociétés ou d'autres époques (partie anthropologique). Une réflexion autour de la cour de récréation sera abordée. Elle permettra de comprendre comment l'observation de la cour permet de se rendre compte que l'espace occupé et que les jeux sont genrés. La gestion des rapports entre les élèves dans la cour de récréation est souvent problématique dans les écoles. Cet espace si différent de la classe est un reflet de l'occupation de l'espace public par les hommes et les femmes.

Le travail effectué en classe sera exposé à Rennes.

Le Parcours éducation artistique et culturelle.

La frise historique de parcours artistique et culturel se pérennise.

L'outil est organisé selon les 6 domaines artistiques : il s'agit d'une frise multicolore que les élèves complètent chaque année avec une image des œuvres d'art étudiées.

Deux projets artistiques dominants couvrant deux domaines seront répartis selon chaque cycle, tout en abordant les autres domaines.

La fréquentation d'espaces culturels est privilégiée.

Participation aux actions "École et Cinéma" pour **tous les élèves du CP au CE2**, 3 films dans l'année :



Le 20 novembre :

Où est la maison de mon ami ? Film d' **Abbas Kiarostami**, réalisateur Iranien décédé en 2016, qui a reçu la palme d'or à Cannes en 1997 pour « le goût de la cerise ». Le film décrit la vie en Iran, à l'école, à la maison, dans le village, à travers l'histoire d'un jeune garçon qui cherche son ami pour lui rendre son cahier qu'il a pris à l'école par mégarde.

En Janvier :

Jason et les Argonautes (1963)

Pour retrouver son trône de Thessalie, Jason doit conquérir la embarque à bord de l'Argo avec les Argonautes, hardis guerriers et d'atteindre le royaume de Colchide, là où se trouve la dépouille du



Toison d'or. Il marins, afin bélier magique...



Mars :

Le chant de la mer film d'animation coproduit dans cinq pays européens (Irlande, Belgique, Luxembourg, Danemark, France), réalisé par l'Irlandais Tomm Moore et sorti en salles en France le 10 décembre 2014. C'est un dessin animé qui relate les aventures d'une famille vivant sur la côte irlandaise et dont la fille est une selkie, être merveilleux issu du folklore celtique, capable de se métamorphoser en phoque.

Le Parcours citoyen.

Élaboration de règles du "vivre ensemble" Une démarche de médiation par les pairs a été évoquée l'année dernière, mais sa mise en place reste difficile.

Organisation d'actions visant à faciliter l'échange filles-garçons en instaurant une journée sans ballon par semaine (le mercredi pour le temps scolaire et le jeudi midi sans ballon pour le périscolaire).

Investissements autour des journées de la laïcité, de la semaine contre le harcèlement à l'école en instaurant des débats dans les classes.



Participation des élèves aux événements liés à la mémoire d'Acigné.

L'Union Nationale des Combattants de la ville d'Acigné a invité les élèves de CM2 à la visite d'une exposition remarquable sur la guerre de 14-18 à Cesson-sévigné le 23 novembre.

Pour le centenaire de la Première Guerre mondiale, l'association « **Cesson Mémoire et Patrimoine** » organise une exposition intitulée *Ceux de 14* en hommage aux Cessonnais

mobilisés pendant la Grande Guerre.

L'association a recensé tous les habitants qui ont été mobilisés, sans se restreindre à ceux qui figurent sur le monument aux morts, soit la moitié de la population « masculine, enfants et vieillards, compris ! ».

L'association présente en outre des documents originaux (cartes, ordres écrits, courriers et cartes postales de soldats...), des armes et équipements sous vitrines, des bannières explicatives sur les principales décorations.

Le **coût du transport est pris en charge** par l'Association à hauteur de 140€, la mairie contribue à hauteur de 100€, afin d'en éviter les charges pour l'école.

Le Volet numérique

Après la mise en place des vidéo projecteurs interactifs dans les 5 classes de CM, l'installation se poursuit dans toutes les autres classes, comme indiqué par la mairie l'année dernière. Certaines classes ne sont hélas pas encore équipées à cause d'un incident ayant eu lieu lors de la livraison : les tableaux sont tombés et ont été détériorés dans leur chute et étaient par conséquent inutilisables. Il a donc fallu les remplacer.

Les tableaux sont maintenant arrivés et ont été installés en classe. L'installation des vidéo projecteurs aura lieu d'ici la semaine prochaine. L'informaticien Monsieur Gille viendra mettre en route le système.

Nous remercions la mairie pour l'accélération du projet. Les enseignants déjà équipés l'utilisent activement.

Les 16 tablettes disponibles pour toutes les classes sont aussi utilisées régulièrement. Elles permettent à chaque élève d'utiliser l'outil informatique de manière individuelle (traitement de texte, recherches pour des exposés, sites éducatifs)

Utilisation de la flotte informatique de la salle : La priorité est laissée au cycle 2 pour l'apprentissage du traitement de texte. Le flux internet de la salle a été grandement amélioré grâce à l'obtention pour chaque élève d'un code d'accès individuel.

La responsabilisation de l'élève sur les dangers est en adéquation avec la charte informatique qui sera remise et étudiée dans les classes.

Bilan de l'exercice incendie

Toute l'école était concernée : 13 classes élémentaires

Il s'est déroulé le mercredi 02 octobre 2018 dans de bonnes conditions et n'a pas révélé de dysfonctionnements matériels ou organisationnels notables .

Deux autres exercices seront organisés au cours de l'année scolaire.

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Il est mis à jour chaque année. Une information est donnée aux familles concernant l'exercice PPMS.

Un exercice a été effectué le mardi 25 septembre 2018 dans le cadre du **risque d'intrusion extérieure malveillante** (alerte attentat avec confinement).

Le portable des enseignants sera utilisé lors de sorties pour les prévenir et les garder à distance de l'école en cas d'intrusion.

Une réflexion locale est menée avec l'ensemble des acteurs autour du système d'alarme et des possibilités techniques.

Cet exercice se situe, ainsi que les suivants, dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2015-2016.

Les 2 documents sont toujours mis en place :

- Un PPMS « risques majeurs », tel qu'il est conçu depuis 2002, pour faire face aux accidents d'origine naturelle et technologique.

- d'origine naturelle (inondation, tempête...)

- d'origine technologique (transport de matières dangereuses...)

- Un PPMS « attentat-intrusion ».

Le PPMS « attentat-intrusion » est destiné à prendre en compte deux situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères, attentats...)

- Un attentat ciblant directement l'école.

- Un attentat extérieur commis à proximité de l'école.

Pour répondre à ces nouvelles instructions, l'équipe enseignante et la Mairie ont mis à jour ces documents. Ce dialogue avec la Mairie est indispensable pour garantir la continuité des procédures avec le temps périscolaire.

Dans un souci d'efficacité, la menace d'un « attentat-intrusion » a tout d'abord été traitée en ce début d'année.

Monsieur JAN et Mme HAUTE, policiers municipaux, correspondants sécurité école pour la commune d'Acigné ont assisté à l'exercice. Cette observation extérieure enrichit notre analyse et permet d'évaluer au mieux le PPMS. Une fiche d'évaluation PPMS a été rédigée et transmise à la Mairie.

Ces exercices renforcent notre culture nécessaire à la sécurité.

Bilan OCCE

Afin d'adhérer à l'OCCE (affiliation et assurance), l'école doit chaque année en fonction du nombre d'élèves verser une cotisation et régler une assurance scolaire collective. Afin de participer à cette dépense, les familles, sur la base du volontariat, ont versé une cotisation à l'école.

Le compte OCCE est alimenté par une subvention de la Mairie, par les bénéfices des actions de l'association des parents d'élèves (APECHE) qui nous sont reversés, par les bénéfices de la vente des photos de classes et d'autres actions. Ces fonds permettent de financer des projets de classes (sorties de cinéma, de théâtre, participation aux classes de découverte, dépenses urgentes ou dépenses non prises en charge par la Mairie ...).

NB : Le compte OCCE va être transféré de la Banque Postale au Crédit Mutuel de Bretagne. Les pouvoirs et signatures sont validés. Madame PLAZENET en est la trésorière.

L'APECHE a aidé l'école pour les sorties en dehors d'Acigné (transports et activités payantes). Cependant, il faudrait une lisibilité plus forte de la participation de l'APECHE et de la mairie lors des sorties : « Aide de l'APECHE via l'OCCE ».

Le Compte OCCE est constitué:

- du versement dun don de l'APECHE (fonds récoltés suite à la mise en place d'actions spécifiques (fête de l'Ecole, loto galette, vente de sapins ...),
- des Subventions de la mairie
- de la cotisation des parents en début d'année.

Locaux et matériel scolaire

Travaux effectués

Petits travaux demandés par l'école qui sont validés chaque semaine, le mercredi matin et effectués sous quinzaine voire plus vite.

Pour les travaux nécessitant une entreprise extérieure, les délais sont plus longs.

Travaux prévus

Le 4 décembre, comité consultatif local (CCL) concernant les travaux au pole enfance-jeunesse afin que les usagers puissent poser leurs questions et donner leur avis.

Déménagement de l'accueil de loisirs et des garderies dans les écoles élémentaires et maternelles durant les travaux du Pôle Enfance (début avril 2019 à février 2020).

REM : Le projet sera présenté également le 4 décembre au CCL (matériel, charge humaine, flux des enfants, TAPO, etc).

Le portail famille sera effectif en février : inscription à partir du 17 janvier 2019.

Vous recevrez un mail avec vos identifiants et mots de passe en janvier.

Le 10 janvier aura lieu une réunion pour expliquer le fonctionnement du portail famille (inscription à la réunion jusqu'au 7 janvier).

Un article sera publié en décembre, puis un article zoom dans le numéro de janvier.

11. Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

1. points concernant toutes les parties présentes :

- violences dans la cour de récréation :

Q : Ces problèmes sont récurrents lors des temps périscolaires en début d'année. Que peut-on mettre en place ?

R : Le personnel présent le midi n'est pas « titulaire » et est en contrat de 8h. Le turn-over est conséquent puisque les personnes employées peuvent trouver de plus gros contrats ailleurs, et ne restent donc que sur des périodes courtes. La stabilité des équipes est importante pour atteindre un environnement serein, et cette stabilité est difficilement atteignable dans de telles circonstances.

Lors des TAPO, il y a toujours au moins 2 animateurs, voire 3 sur la cour. Un encadrant fait la navette avec la cantine, un autre avec les TAPO.

2. points concernant l'équipe enseignante :

- communication sur la vie des classes, les sorties et les besoins en matériel :

« Si le matériel n'est pas d'une importance majeure, cela permet aux élèves de se responsabiliser et grandir (ex : une boîte de mouchoir, un rouleau de papier essuie-tout, etc.). »

- retour sur les évaluations nationales pour les CP et CE1

Réponses données en amont

3. points concernant la mairie :

- contrôle des départs au centre des loisirs et à la garderie

- demande d'information au sujet des travaux (REM, centre des loisirs) : ces points seront peut-être déjà abordés dans le point Travaux prévu dans l'ordre du jour.

Q : Comment fonctionne le contrôle des sorties au centre des loisirs et à la garderie :

- Nous souhaitons modifier les sorties afin que la sortie n'ait lieu qu'à partir de 17h00
- Les élémentaires goûteront au REM (information par voie de cartable) d'ici quelque temps.
- Une nouvelle porte sera installée pour contrôler plus efficacement les sorties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Conseil d'école 2ème trimestre : **Mardi 19 mars 2019 à 18h15**

Conseil d'école 3ème trimestre : **Vendredi 14 juin 2019 à 18h00 (date pouvant changer en fonction de la fête de l'école)**